

Arrêté DEGT-2024-003 relatif au calendrier des épreuves académiques des baccalauréats général et technologique session 2025 des académies de Créteil, Paris et Versailles

Le directeur du service interacadémique des examens et concours,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 222-9, D. 334-15 et D. 336-15 ;

Vu l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif aux épreuves du baccalauréat général à compter de la session de 2021 ;

Vu l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif aux épreuves du baccalauréat technologique à compter de la session de 2021 ;

Vu l'arrêté du 22 juillet 2019 relatif à la nature et à la durée des épreuves terminales du baccalauréat général et du baccalauréat technologique à compter de la session de 2021 ;

Vu l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du contrôle continu pour l'évaluation des enseignements dispensés dans les classes conduisant au baccalauréat général et au baccalauréat technologique,

ARRÊTE

Article 1^{er}. – Les dates académiques des épreuves écrites, orales et pratiques des baccalauréats général et technologique des académies de Créteil, Paris et Versailles sont les suivantes :

- Les épreuves ponctuelles d'EPS du tronc commun des candidats individuels et des candidats du CNED inscrits aux baccalauréats général et technologique se dérouleront du 19 au 23 mai 2025 ;
- Les épreuves orales et pratiques des EDS des candidats inscrits aux baccalauréats général et technologique se dérouleront du 12 au 23 mai 2025 et du 2 au 6 juin 2025 ;
- Les épreuves ponctuelles écrites du tronc commun des candidats individuels inscrits aux baccalauréats général et technologique se dérouleront du 10 au 12 juin 2025 ;
- Les épreuves ponctuelles orales de spécialité non poursuivie (SNP) du tronc commun des candidats individuels inscrits aux baccalauréat général (EPPCS et Arts Danse) technologique se dérouleront le 23 mai 2025 ;

- Les épreuves ponctuelles orales du tronc commun des candidats individuels inscrits aux baccalauréats général et technologique se dérouleront du 26 au 28 mai 2025 et du 4 au 5 juin 2025 ;
- Les épreuves ponctuelles orales de spécialité non poursuivie (SNP) du tronc commun des candidats individuels inscrits au baccalauréat général (hors EPPCS et Arts Danse) se dérouleront le 11 juin 2025 ;
- Les épreuves ponctuelles orales optionnelles des candidats individuels inscrits aux baccalauréats général et technologique se dérouleront du 12 au 16 mai 2025 ;
- Les épreuves anticipées et intégrées orales des candidats inscrits aux baccalauréats général et technologique se dérouleront du 26 juin 2025 au 03 juillet 2025 ;
- Les épreuves du grand oral (GO) des candidats inscrits aux baccalauréats général et technologique se dérouleront du 24 juin 2025 au 1^{er} juillet 2025.

Article 2. – La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 3. – La présent arrêté fait l'objet d'une publication sur le site internet du service interacadémique des examens et concours.

Fait à Arcueil, le 02 décembre 2024

Le directeur du service interacadémique des examens et concours


Frédéric MULLER